

COMPTE RENDU D'AUDIENCE DE CONCILIATION ET CONTENTIEUSE DU 27 MAI 2025

Président : FATTI MANI TORO

Juges Consulaires : IBBAH AHMED

SEYBOU SOUMAILLA

Greffier : Mme MOUSTAPHA AISSA MAMAN MORI

N°	RG	DEMANDEUR(S)	CONCILIATION	DEFENDEUR(S)	RÉSULTATS
			AFFAIRES		
01	203/25	SOCIETES D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES MINIERES	MALBAZA CEMENT COMPAGNY S.A (MCC)		<ul style="list-style-type: none">- Constate l'échec de la conciliation- Constate que le dossier n'est pas en Etat- R devant le juge Almou Gondah pour la mise en Etat ;
02	201/25	LA SOCIETE ANONYME WAGIP S.A	LA SOCIETE SAHEL PETROLEX		<ul style="list-style-type: none">- Constate qu'il s'agit d'une procédure d'injonction de payer ;- R devant le juge conciliateur Kolo Boukar pour la conciliation.
03	150/25	STAR OIL FIELD SERVICES ET SUPPLIES NIGER	SAGEM COM ENERGY ET TELECOM		

CONTENTIEUX (AFFAIRES DU JOUR)



11/06/2025 pour transactions.

01	53/25	SIDI ABOUZEIDI	AWUDU SITTA SAANA	Délibéré au 04/06/2025.
02	511/25	KANDAJI INTERNATIONAL TRADING SARL	BUREAU D'ETUDE BATI-ECO	Délibéré au 04/06/2025.
03	62/22	SOCIETE BAE KAOGEN SARL	SOCIETE NEEMBA NIGER SASU	R AU 03/06/2025 pour transactions.
04	72/25	SOCIETE SOCOTRA SARL	SOCIETE ISTITHMAR WEST AFRICA NIGER SAU	<ul style="list-style-type: none"> - Constate l'appel en cause de la société Holden par la SOCOTRA. - Ordonne la révocation de l'ordre de clôture du 15/05/2025 afin de jonction avec l'appel en cause ; - Ordonne le renvoi de la présente procédure devant le Juge Ila Moumouni pour la mise en Etat.
05	141/25	LA NIGERIENNE DES EAUX (NDE)	LA PHARMACIE VOGUE	R AU 03/06/2025 pour comparution des parties.

Arrêté le présent rôle à 08 Dossiers

Fait à Niamey le 27 MAI 2025

Le Greffier en chef

